

20.08.2013 – 07:45 Uhr

bonus.ch: hausse des primes d'assurance-maladie modérée, mais pouvant atteindre plus de 4% en moyenne dans certains cas*Lausanne (ots) -*

Le site comparateur bonus.ch publiera aujourd'hui les premières primes provisoires d'assurance maladie pour l'année 2014.

Selon une première analyse se basant sur plus de 67'000 primes communiquées par plusieurs assureurs, représentant au total plus d'un tiers des assurés suisses, la hausse s'annonce modérée.

L'augmentation prévue pour les primes maladie se situera en moyenne entre 1% et 1.5%. Ce pourcentage se base sur un calcul effectué en fonction des primes provisoires pondérées par rapport au nombre d'assurés de chaque caisse-maladie, sans distinction entre les tranches d'âge, les franchises, les modèles d'assurance et les régions de primes. Le même calcul sur la base de données brutes indique une hausse plus élevée, de 3.5%. Alors que beaucoup de prévisions de hausse diffusées par les médias se basent sur les données brutes, la pondération du nombre d'assurés de chaque caisse permet d'affiner l'estimation. En effet, le pourcentage d'augmentation des primes d'une petite caisse-maladie et celui d'une caisse avec plus de 500'000 assurés ne peuvent pas avoir le même poids dans l'estimation globale.

Dans certains cantons, on observe des tendances de hausse plus importantes, pouvant aller jusqu'à 4.4%. Il est à noter, en effet, que le résultat du calcul de la hausse moyenne varie selon que l'on considère ou non certains critères: le type de contrat, le modèle d'assurance, la franchise, la tranche d'âge et les régions de primes. Tout comme ces dernières années, ce sont les jeunes adultes se situant dans la tranche d'âge (19-25) ans qui subissent la plus forte hausse de prime. Il est donc essentiel de bien se renseigner auprès de sa propre caisse-maladie et de comparer afin d'avoir la couverture maladie la plus adaptée à ses besoins.

Les modèles alternatifs d'assurance connaissent un boom ces dernières années. Le site de comparaison bonus.ch est sans doute le seul portail offrant aux assurés, de par sa grande richesse d'information, l'accès aux listes des centres de santé et des médecins de famille dans le cadre des modèles alternatifs. En effet, certains modèles imposent le choix d'un médecin figurant dans une liste. Il est donc impératif de vérifier ces contraintes avant de demander une offre.

Le délai de résiliation pour l'assurance maladie obligatoire est fixé au 30 novembre, alors que celui pour les assurances complémentaires tombe au 30 septembre pour la majorité des assureurs. Dans sa rubrique "assurance-maladie", bonus.ch met à disposition un comparatif gratuit, ainsi que des conseils et astuces afin de changer ou d'optimiser facilement son contrat d'assurance maladie.

La prime d'assurance-maladie obligatoire représente un montant de plusieurs milliers de francs pour une année. Pour de nombreuses familles suisses, un changement de caisse-maladie pourra donc représenter une source d'économie importante, d'autant plus que cette année la hausse des primes va représenter une somme moyenne d'environ cent francs. C'est pourquoi, grâce à bonus.ch, les assurés peuvent s'y prendre plus tôt afin d'optimiser au mieux leur couverture d'assurance maladie.

Accès au comparatif des primes d'assurance maladie: <http://www.bonus.ch/zr35BH4.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100742380> abgerufen werden.